

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **16 (1945)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 15 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: L'assurance-maladie en Suisse et dans le Jura bernois. — Annexes.

AVANT-PROPOS

En inscrivant l'assurance-maladie à son programme d'activité, l'Association pour la défense des intérêts du Jura n'a pas la prétention de vouloir créer quelque chose de nouveau. Elle ne méconnaît pas non plus le travail considérable des pionniers des questions sociales dans le Jura bernois. Elle s'empresse de rendre un juste hommage à tous ceux qui, depuis de nombreuses années, ont créé dans des cercles plus ou moins étendus ou dans leurs entreprises des caisses d'assurance-maladie publiques ou privées et qui depuis 1911 ont fait appel à l'aide généreuse de la Confédération, à moins qu'ils n'aient préféré renoncer aux subventions fédérales pour sauvegarder leur entière liberté d'action.

L'assurance-maladie repose sur une conception élevée de la vie sociale. Elle est le plus souvent basée sur le principe de la mutualité. Elle l'est toujours quand il s'agit de caisses-maladie reconnues et subventionnées par la Confédération. Le rôle bienfaisant de la mutualité n'est cependant pas encore partout admis sans restriction et nombreux sont encore ceux qui n'en reconnaissent pas la haute portée sociale. Son importance augmente encore au fur et à mesure que la grande masse du peuple subit l'évolution économique moderne. Les milieux modestes ne disposent pas toujours des moyens financiers nécessaires pour faire face aux conséquences économiques des maladies et des accidents, qui grèvent démesurément des budgets familiaux déjà difficiles à